



# DÉTAILS ET RÈGLEMENTS LOTO SANTÉ 50/50 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- 1. La Loto Santé 50/50 A-T 2024-2025, au profit de la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or et de la Fondation Santé Rouyn-Noranda, est une loterie à prix progressif. Les sommes amassées sont investies dans des projets visant amélioration des soins et des services de santé dans la région, en collaboration avec le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette loterie est éligible à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus qui feront l'achat de billet(s) et qui se conforment aux règlements ci-dessous.
- 2. L'acheteur doit être âgé de 18 ans ou plus pour jouer et se trouver au Québec au moment de l'achat.
- 3. Les billets seront vendus à l'aide d'un système de tirage électronique fourni par <u>Ascend Fundraising Solutions</u>.
- 4. Les billets peuvent être achetés au 4, 9° Rue, Rouyn-Noranda QC J9X 2B2 ou au 725, 6° Rue, Val-d'Or, QC J9P 3Y1 dans les points de vente gérés par la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or et la Fondation Santé Rouyn-Noranda ainsi qu'en ligne sur le site Web www.lotosante5050at.ca.
- 5. Calendrier des tirages du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 :
   \*12 grands prix de type 50/50 + 23 tirages bonus de 1 000 \$ en argent et 3 tirages bonus de 500\$.

<b>Tirage no 19</b> (considérant tirages 7 à 18 – licence 1761):  Vente de billets — du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 à 8 h au 30 octobre 2024 jusqu'à 23 h 59.	<b>Tirage no 20 :</b> Vente de billets — du 1 <sup>er</sup> novembre 2024 à 8 h au 28 novembre 2024 jusqu'à 23 h 59.
Tirages bonus de 1000 \$ le 9 et 23 octobre 2024 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).	Tirages bonus de 1000 \$ le 8 et 20 novembre 2024 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).
Grand tirage le 31 octobre 2024 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Grand tirage le 29 novembre 2024 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.
Tirage no 21:  Vente de billets — du 1 <sup>er</sup> décembre 2024 à 8 h au 30 décembre 2024 jusqu'à 23 h 59.	<b>Tirage no 22 :</b> Vente de billets — du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 à 8 h au 30 janvier 2025 jusqu'à 23 h 59.
Tirages bonus de 1 000 \$, à 12 h, les 6, 12 et 26 décembre 2024 (3 x 1 000 \$ en tirages bonus).	Tirages bonus de 1000 \$ le 9 et 23 janvier 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).
Grand tirage le 31 décembre 2024 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Grand tirage le 31 janvier 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.





#### Tirage no 23:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> février 2025 à 8 h au 27 février 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 7 et 20 février 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 28 février 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

## Tirage no 24:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> mars 2025 à 8 h au 30 mars 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 12 et 20 mars 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 31 mars 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

#### Tirage no 25:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 8 h au 29 avril 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 10 et 23 avril 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 30 avril 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

## Tirage no 26:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> mai 2025 à 8 h au 29 mai 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 9 et 22 mai 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 30 mai 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

#### Tirage no 27:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> juin 2025 à 8 h au 29 juin 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 500 \$ le 12, 19 et 26 juin 2025 à 12 h.

 $(3 \times 500 \ $en tirages bonus).$ 

Grand tirage le 30 juin 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

#### Tirage no 28:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 8 h au 30 juillet 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 10 et 24 juillet 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 31 juillet 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

## Tirage no 29:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> août 2025 à 8 h au 28 août 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 7 et 21 août 2025 à 12 h. (2 x 1000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 29 août 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

#### Tirage no 30:

Vente de billets — du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 8 h au 29 septembre 2025 jusqu'à 23 h 59.

Tirages bonus de 1000 \$ le 10 et 25 septembre 2025 à 12 h. (2 x 1 000 \$ en tirages bonus).

Grand tirage le 30 septembre 2025 à 12 h. Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

6. Les billets sont vendus, en ligne ou par des vendeurs accrédités, au prix de 10 \$ pour 10 numéros, 20 \$ pour 60 numéros et 40 \$ pour 250 numéros et 75 \$ pour 750 numéros. Pour le mois de décembre 2024 seulement, nous modifierons à la hausse le 75\$ pour 750 numéros par 100\$ pour 2000 numéros. Vous pouvez acheter vos billets en ligne au <a href="www.lotosante5050at.ca">www.lotosante5050at.ca</a> avec une carte de crédit ou en personne avec de l'argent comptant ou une carte de crédit au bureau la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or ou au bureau de la Fondation Santé Rouyn-Noranda, entre 9 h et 16 h du lundi au jeudi.





- 7. Sont exclus de la loterie le personnel et les membres des conseils de la Fondation Santé Rouyn-Noranda, de la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux.
- 8. Après l'achat d'un billet, le vendeur remettra à l'acheteur un reçu sur lequel figureront ses numéros inscrits pour le tirage 50/50. Les numéros seront obtenus par un système de tirage électronique. Les acheteurs ne peuvent pas obtenir un numéro spécial parce que les numéros sont générés au hasard.
- 9. Lorsque l'achat de billet se fait en ligne (<u>www.lotosante5050at.ca</u>), les acheteurs reçoivent un talon numérisé par courriel énumérant les numéros associés au forfait acheté.
- 10. Les numéros des billets gagnants seront choisis par un générateur de nombres au hasard à partir de tous les numéros vendus pendant le tirage.
- 11. Un prix sous forme de virement bancaire, ou de chèque dans certains cas, sera accordé pour chaque tirage. Le numéro du billet gagnant sera affiché sur le site Web <a href="https://www.lotosante5050at.ca">www.lotosante5050at.ca</a>. Le détenteur du billet gagnant en sera informé. Afin de faciliter l'octroi du prix au gagnant, la Fondation utilisera les coordonnées fournies par l'acheteur du billet pour communiquer avec celui-ci pendant la période de réclamation.
- 12. Le détenteur du billet gagnant dispose de 60 jours à partir de la date du tirage pour lequel le billet a été acheté pour réclamer son prix. Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix.
- 13. Le gagnant doit confirmer son identité en présentant deux pièces d'identité qui portent son nom et son adresse. L'une des pièces d'identité doit être gouvernementale et comprendre sa photo ainsi que sa date de naissance.
- 14. Une fois que le gagnant aura été confirmé et qu'il aura fourni une pièce d'identité avec photo, il recevra un virement bancaire ou un chèque au montant déclaré du prix pour les tirages bonus et au montant déclaré du prix qui s'établit, au minimum, à 50 % du montant recueilli pour le grand tirage du mois. Si le gagnant ne peut pas fournir de pièce d'identité avec photo, le prix sera conservé jusqu'à ce qu'il puisse le faire.
- 15. Dans l'éventualité où aucun gagnant ne se présente pour réclamer le prix, le talon du billet gagnant sera conservé dans un coffre-fort pendant 60 jours. Une fois cette période écoulée, le prix sera remis, à parts égales, à la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or et à la Fondation Santé Rouyn-Noranda, avec l'approbation de la Régie des loteries, des courses et des jeux du Québec (RACJ).
- 16. Pour toute demande relative à la loterie et aux procédures suivies pour la tenue des tirages, composer le 819 797-1226 ou le 819 825-5858 poste 2313 ou envoyer un courriel à <u>info@fondationsantern.org</u> ou <u>fondation chvd@ssss.gouv.qc.ca</u>.
- 17. Toute annulation d'une transaction, initiée par une partie autre que la Fondation Santé Rouyn-Noranda ou la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or, mènera à l'annulation du billet en question et, par conséquent, à l'inadmissibilité au prix.
- 18. Les billets 50/50 de la Fondation Santé Rouyn-Noranda et de la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or ne peuvent être transférés ou revendus.





19. Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du tirage. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix. Le billet de tirage sera nul s'il y a une preuve que le billet a été volé, non émis, inadmissible, modifié, contrefait, défectueux, imprimé en double exemplaire ou imprimé/produit par erreur. Les personnes non autorisées qui copient, vendent ou modifient des billets sont passibles de poursuites.

20. Dans le cas des prix secondaires (tirages bonus) ajoutés à la loterie, les détails des prix, leur valeur et les détails des tirages seront communiqués sur le site web <a href="https://www.lotosante5050at.ca">www.lotosante5050at.ca</a> et seront imprimés sur le billet du participant. Toutes informations concernant l'admissibilité, le tirage, la communication au gagnant du prix, les autres conditions générales et la libération déclaration publique dans ce document s'appliqueront.

21. Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera délivré pour l'achat de billets de loterie, tel que prévu par l'Agence de revenu du Canada.

22. La Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or, la Fondation Santé Rouyn-Noranda, tout commanditaire et partenaire de cette loterie l'administre de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des Fondations. Aucun partenaire (ni employé ou représentant de tout partenaire) ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, de mauvais fonctionnement du système ou en relation avec toutes décisions prises reliées à la gestion de la loterie.

23. Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or et la Fondation Santé Rouyn-Noranda, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

**RACJ LIC.**: L-00590

Pour obtenir une copie des règlements de la présente loterie ou tout autre commentaire à ce sujet, veuillez-vous adresser à M. Donald Ferland, directeur général de la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or au courriel suivant : <a href="mailto:fondation\_chvd@ssss.gouv.qc.ca">fondation\_chvd@ssss.gouv.qc.ca</a>, ou à Mme Stéphanie Thuot, directrice générale de la Fondation Santé Rouyn-Noranda au courriel suivant : <a href="mailto:info@fondationsantern.org">info@fondationsantern.org</a>

#### Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or - 11 892 5098 RT0001 :

725, 6<sup>e</sup> Rue, Val-d'Or, QC J9P 3Y1 Téléphone : 819 825-5858 poste 2313

Fondation Santé Rouyn-Noranda — No d'organisme de charité: 12 521 6408 RR0001

4, 9<sup>e</sup> Rue, Rouyn-Noranda QC J9X 2B2

Téléphone: 819 797-1226

JEUX DE HASARD ET D'ARGENT | JEUX VIDÉO | INTERNET

Le jeu est-il un problème pour vous ou l'un de vos proches ?

<u>Jeu : Aide et Référence</u> peut vous aider. **1 800 461-0140** (ouvert 24/7. Gratuit et confidentiel.)



